

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
M. Lefèvre

à l'amendement n° 35 de M. Amiel

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il évalue en conséquence les risques de cession de nos entreprises à l’étranger sous l’effet d’une fiscalité accrue sur la transmission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.